



Salaires et Convention collective Syntec

Fiche pratique publié le **20/06/2017**, vu **1451 fois**, Auteur : [carole VERCHEYRE GRARD](#)

Revalorisation des salaires des ETAMs et CADREs de la convention collective des bureaux d'études dite syntec.

L'avenant n°44 du 30 mars 2017 déposé le 28 avril 2017 portant réforme de la grille de salaire SYNTEC entrera en vigueur:

- Le 1er juillet 2017 pour les entreprises adhérentes et
- Dès la publication de l'arrêt d'extension pour toutes les autres entreprises soumises à la convention collective des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs conseils, société de conseil dite SYNTEC. (N° 3018)

Pour connaître le détail de cette nouvelle grille de salaire, je vous invite sur mon blog personnel en cliquant : carole-vercheyre-grard.fr/syntec-revalorisation-de-la-grille-de-salaires-a-compter-du-1er-juillet-2017/

A très vite

Carole VERCHEYRE-GRARD

55, avenue de la Grande Armée

75116 Paris

(métro Argentine ligne 1)

Tél 01 44 05 19 96 – Fax 01 44 05 91 80

carole.vercheyre-grard@avocat-conseil.fr